

Chartres, le 29/07/2026

Direction
Groupement Administration, Finances et Achats
Service Assemblées, Administration, Achats

**Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de
secours**

Réf. : 2026 - 1165

Arrêté de composition des commissions administratives paritaires (CAP) et de la commission consultative paritaire (CCP) du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1311-1, L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu le chapitre 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le procès-verbal du 08 décembre 2022 relatif au tirage au sort de la commission consultative paritaire et celui du 16 mars 2023 ;

Vu l'arrêté 2023-563 du 5 avril 2023, portant sur la composition des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire, à la suite du renouvellement de la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

ARRETE

Article 1 – L'arrêté 2023-563 susvisé, est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 – Les membres représentants l'administration et le personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, sont :

Représentants de l'administration titulaires	Représentants de l'administration suppléants	Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE A			
Hervé JONATHAN, préfet du département Christophe LE DORVEN, président Anne BRACCO	Hélène HESS, Directrice de cabinet du préfet Nadia LEGER, représentante du président Karine DORANGE	Pascal DAVY Dominique GOURCI Pascale TAUREAU	Michaël ACHARD Jennifer SAGUEZ-DAVID
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE B			
Hervé JONATHAN, préfet du département Christophe LE DORVEN, président Anne BRACCO	Hélène HESS, Directrice de cabinet du préfet Nadia LEGER, représentante du président Karine DORANGE	David BOUTOILLE Thomas PAGES Didier FAYEMENDY	Gérald HEURTEBISE Clément VIGOUREUX Julien BOURDON
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C			
Christophe LE DORVEN, président Anne BRACCO Emmanuelle BOUTET-GELINEAU Eric SEGARD	Nadia LEGER, représentante du président Karine DORANGE Marc GUERRINI Catherine DEBRAY	Loïc BERTHELOM Sylvain BOURIETTE Arnaud STEITS Laurent LELONG	Sébastien GERAY Alexis BADAIRE Morgane WYNS Cédric BIGNON
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS DE CATÉGORIE A			
Christophe LE DORVEN, président Anne BRACCO Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	Nadia LEGER, représentante du président Karine DORANGE Marc GUERRINI	Maryse LECLERC Aurélien FERRERAS Tiphaine BOURDET	Hélène PROVENZANO Estelle CLÉON
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS DE CATÉGORIE B			
Christophe LE DORVEN, président Anne BRACCO Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	Nadia LEGER, représentante du président Karine DORANGE Marc GUERRINI	Valérie FRITSCH Pierre SOUCHET Yasmina DENIS	Frédéric DESSENNE Christelle GUERIN
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS DE CATÉGORIE C			
Christophe LE DORVEN, président Anne BRACCO Emmanuelle BOUTET-GELINEAU Eric SEGARD	Nadia LEGER, représentante du président Karine DORANGE Marc GUERRINI Catherine DEBRAY	Corinne ARNOULT Véréna GEORGET Pascal LEBENOIT Xavier LEBE	Franck FOURMAS Isabelle SOMMET Benoit GLOTIN

Article 3 – Les membres représentants l'administration et le personnel à la commission consultative paritaire (CCP) du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, sont :

Représentants de l'administration titulaires	Représentants de l'administration suppléants	Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
Christophe LE DORVEN, président Anne BRACCO Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	Nadia LEGER, représentante du président Karine DORANGE Marc GUERRINI	Gaël BLOT Alexandre TRUFFERT	Pascal JAKUES Cécile BILBAUT

Article 4 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via Télérecours citoyens www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.